Envoyé en préfecture le 30/09/2015
[redacted]0/09/2015
[redacted]-20150928-[redacted]0930035-DE

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 28 septembre 2015
Séance du 4 septembre 2015

34 Gare cœur d'Agglomération - Avenant n°1 - convention de groupement de commandes pour l'élaboration du plan guide

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme LEHNER	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme JAJAN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Nuh ATAKAYA, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération en date du 7 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé la constitution du groupement de commandes constitué de la CAC, des communes de Creil et Nogent sur Oise, et de la Région Picardie, pour fixer le cadre et les modalités de sélection d'un prestataire en vue de l'élaboration du projet d'aménagement « Gare Cœur d'Agglo ».

Par délibération en date du 5 février 2012, le conseil Municipal a approuvé l'amendement de cette convention pour permettre l'entrée de RFF dans le groupement.

Suite à une procédure de dialogue compétitif, une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (ANMA, INDDIGO, Expertise Urbaine) a été choisie pour l'élaboration et la conduite du projet « Gare Cœur d'Agglo ».

Une partie des études a été engagée, notamment la version 1 du plan guide a été réalisée et une première phase de concertation a pu être organisée sur le projet. Les missions à venir ont pu être précisées.

Au regard des adaptations à apporter, la CAC coordinateur du groupement a rédigé un projet d'avenant pour :

- Préciser l'article 1 de la convention en lien avec le contrat d'ANMA ;
- Amender l'article 3 de la convention pour permettre l'élargissement du groupement de commande à la Ville de Montataire ;
- Actualiser le montant et le plan de financement de la mission en fonction de l'actualisation des missions à venir pour la conduite du projet « Gare Cœur d'Agglo » selon les règles de répartitions suivantes :

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
préfecture le 30/09/
é le
060-216001Z
30928-DLPG150930035-DE

maintenant !

Cout prévisionnel total de la commande durée de la mission : 2012-2018	880 000 € HT (dont 323 250 € HT engagés)
Subvention escomptées sur le projet	302 000 € HT
Charge résiduelle prévisionnelle	578 000 € HT

Membres du groupement de commandes	**Montant estimé de la part de chaque membre en € HT**	**Taux de participation**
CAC	178 840 €	31 %
Nogent-sur-Oise	75 720 €	13 %
Creil	75 720 €	13 %
Montataire	38 880 €	7 %
RFF	30 000 €	5 %
Conseil Régional de Picardie	178 840 €	31 %
Total	**578 000 €**	**100 %**

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
[illegible]/09/2015
Af[illegible]
ID[illegible]20150928-DL[illegible]930035-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2011 adoptant le projet de convention constitutive du groupement de commandes en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire qui élaborera le projet urbain partagé sur le secteur Gare,
Vu la délibération en date du 7 novembre 2011 approuvant la constitution du groupement de commandes « Gare Cœur d'Agglomération »,
Vu la délibération en date du 24 janvier 2012 approuvant l'amendement de la convention du groupement de commandes,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2015,
Vu l'avenant ci-annexé,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 4 septembre 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver l'adhésion de la ville de Montataire au groupement de commandes pour l'élaboration du plan guide sur le projet « Gare Cœur d'Agglo ».

Article 2 : d'approuver le nouveau montant et la nouvelles répartition financière du groupement de commande.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention du groupement de commandes du projet « Gare Cœur d'Agglo » ci annexée et tous les documents y afférents.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville, compte 2041511/1201/820/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 29 SEP. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le ..30/09/15
et publication ou notification le ..01/10/15...
affiché le .....29/09/15.....
CREIL, le .....01/10/2015.....

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
Reçu en préfecture le 30/09/2015
Affiché le
ID : 060-216001743-20150928-DLRG150930035-DE